

DISCOURS VŒUX DU MAIRE 2020

2020 débutant, il est temps de faire le bilan de l'année écoulée.

Au cours de cette année plusieurs dossiers prioritaires ont été poursuivis et traités. Il s'agit notamment de ceux relatifs à l'eau de consommation, la voirie, la sécurisation de la traversée de la commune, l'adressage, l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, le goudronnage, l'école, la communication et la vie du village.

Tout d'abord, **la mise en conformité administrative des captages** a été finalisée le 26 septembre 2019 par l'obtention d'une « Déclaration d'Utilité Publique » pour chacun des quatre captages de la commune.

Cette première étape devra se poursuivre par la mise en place d'une protection autour de chacun d'entre eux (clôture, portillon) afin de les sécuriser, de maintenir une bonne qualité de l'eau que nous consommons quotidiennement et d'éviter ainsi la mise en place d'un dispositif de traitement de l'eau aussi longtemps que cela sera possible.

Dans la continuité de ce dossier, un **Schéma Directeur d'Eau Potable** a été mis en place avec l'aide du bureau d'étude CLAIE à GAP. Les conclusions de ce schéma ont été rendues début janvier 2020 en présence des administrations concernées (DDT, ARS, IT 05). Elles précisent les mesures relatives à la maintenance et à l'amélioration des divers éléments constitutifs du réseau d'eau communal (réservoirs, vannes, conduites...). Elles proposent aussi des moyens de lutte à mettre en place dans le cadre de la **Défense Extérieure Contre l'Incendie** pour les secteurs de la commune qui sont encore insuffisamment protégés.

La mise en conformité de l'assainissement n'a pas été oubliée et une mission de maître d'œuvre a été confiée au Département (IT 05).

Autre dossier prioritaire, **l'école et les services périscolaires** proposés (garderie, cantine, temps d'activité périscolaire). Pour la rentrée scolaire 2019 / 2020, les effectifs de l'école ont augmenté grâce à l'arrivée de 10 petites sections stabilisant les effectifs à 38 enfants. Au cours de cette même année, la commune a souhaité conserver les nouveaux rythmes scolaires mis en place depuis 2014. Cette décision a été facilitée par l'avis favorable du conseil d'école et des professeurs des écoles mais aussi des enfants qui apprécient globalement les activités mises en place.

Depuis le début de cette nouvelle année 2020, la mairie a repris **la gestion de la cantine scolaire**. Il appartient désormais aux parents d'élèves de réserver la cantine scolaire sur un site Internet spécifique mais aussi la garderie. Le paiement des prestations se fera directement par les parents à partir de ce même site Internet.

Au cours du mois de novembre 2019, l'**adressage** a été mis en place sur toute la commune. Quelques éléments restent encore à réaliser comme la géolocalisation de chaque habitation pour finaliser le dossier.

En matière de **communication**, le **site Internet** de la commune est tenu à jour et la revue communale « **Le Polignac n°4** » est parue pendant les fêtes de NOËL.

Courant 2019, divers bâtiments du **patrimoine de POLIGNY** ont été rénovés en partie grâce au LEP POUTRAIN. Ainsi, les portes des trois fours ont été remplacées de même que les deux bassins de la fontaine au renard.

Du 16 janvier au 15 février 2020, le **recensement de la population** sera réalisé sur la commune de Poligny par l'agent communal soit par papier soit par Internet. Je rappelle que le recensement est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés entre autres pour calculer la participation de l'État au budget des communes. La participation des habitants de POLIGNY est essentielle et rendue obligatoire par la loi.

Je terminerai donc ce discours en remerciant toutes celles et tous ceux qui se sont investi(e)s pour la commune en 2019, je pense notamment aux bénévoles des diverses associations qui ont animé des manifestations festives, sportives et culturelles mais aussi rénové des biens du patrimoine de la commune (mécanisme de l'ancienne horloge de l'église).

Je n'oublie pas bien sûr les conseillers municipaux qui m'ont soutenu et apporté leur aide mais aussi les agents communaux qui se sont pour leur part bien investis dans leur(s) mission(s), cela pour le seul intérêt de la commune de POLIGNY.

Alors, pour cette nouvelle année 2020, je vous présente avec les conseillers municipaux et les agents communaux, mes meilleurs vœux de santé et de bonheur, que cette nouvelle année voit tous vos souhaits se réaliser et que le bien-vivre sur notre commune de POLIGNY persiste dans une ambiance de paix et de convivialité.

Bien sincèrement

Le Maire **Éric BERDIEL**